



Charte de bon usage du transport scolaire communal Jugon Les Lacs Commune Nouvelle Année 2023/2024

Le transport scolaire communal est gratuit, il a pour seuls points d'arrêt les trois sites scolaires de la Commune.

Les Critères d'utilisation de ce service sont : être âgé de plus de 3 ans, être scolarisé sur la commune. En conséquence, les enfants ne remplissant pas ces conditions ne peuvent être inscrits pour utiliser le transport scolaire communal. A l'arrêt de car, les enfants sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, exceptés ceux qui fréquentent la garderie.

Un agent communal sera présent dans le car pour veiller à la sécurité de votre enfant et il est autorisé à confisquer tous les objets qui pourraient perturber le bon déroulement du transport et à signaler tous les comportements inadaptés ou dangereux d'un enfant. Dans ce cas, la Commune se réserve le droit d'interdire l'utilisation de ce service.

MATIN

SOIR

Itinéraires	LS43-1A	Itinéraires	LS43-1R
Point d'arrêt	Imjv---	Point d'arrêt	Im-jv---
(DOLO) ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2	08:25	(DOLO) ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2	16:30
(JUGON) MARETTE_LA (ECOLE PUB.)	08:35	(ST-IGNEUC) ECOLE PRIVEE	16:45
(ST-IGNEUC) ECOLE PRIVEE	08:45	(JUGON) MARETTE_LA (ECOLE PUB.)	16:55
(DOLO) ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2	09:00	(DOLO) ECOLE PRIMAIRE PUBLIQUE 2	17:10
(JUGON) MARETTE_LA (ECOLE PUB.)	09:15	(ST-IGNEUC) ECOLE PRIVEE	17:20

A noter : Il est demandé aux passagers de se présenter 5 minutes avant l'heure de départ du car. Des ajustements horaires seront peut-être nécessaires en début d'année, en fonction du nombre d'élèves à prendre en charge sur les écoles

NOM DE L'ELEVE

DATE DE NAISSANCE

NOM ET PRENOM DES PARENTS OU TUTEUR LEGAL

ADRESSE

TELEPHONEMail :.....

ETABLISSEMENT FREQUENTE A LA RENTREE SCOLAIRE 2023/2024.....

CLASSE.....

POINT DE MONTEE/DESCENTE.....

TRAJET : Matin et soir

Uniquement le matin

Uniquement le soir

Je m'engage à utiliser les services du transport scolaire communal de JUGON LES LACS pour l'année scolaire 2023/2024.

Signatures des Parents ou tuteur légal

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement de données à caractère personnel par le service administratif de la commune de Jugon les Lacs-commune nouvelle aux fins de gestion et facturation du transport scolaire. Les destinataires des données sont le service habitat mobilité de Lamballe Terre et Mer, le service transport et mobilité de la Région Bretagne et le Trésor Public. Conformément au Règlement général européen sur la protection des données (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés modifiée, vous disposez des droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de portabilité, de limitation, au traitement de vos données. Vous pouvez exercer ces droits auprès de la commune par courrier postal au 23 rue de Penthièvre 22270 Jugon les Lacs-commune nouvelle ou par mail à l'adresse cil@cdg22.fr. Vous pouvez adresser toute réclamation à la CNIL. Le délégué à la protection des données de la commune est joignable par mail à cette adresse : cil@cdg22.fr